



Decision suite à entretien annuel

Par **J21**, le **17/10/2011** à **17:16**

Bonjour,rnrnJe suis actuellement commercial dans une filiale d'une societe americaine.rnComme chaque année, nous venons de faire le bilan de l'année qui, en ce qui me concerne, n'est pas au top. J'ai passé une très mauvaise année sous antidepreseurs. En conclusion du bilan, mon supérieur hiérarchique me conseille de chercher un poste ailleurs.rnrnComment dois-je interpréter cette façon de procéder ?

Par **pat76**, le **29/10/2011** à **15:01**

BonjourrnrnVotre supérieur vous conseille de chercher un poste ailleurs, mais vous n'êtes pas dans l'obligation de suivre ce conseil car cela signifie que vous devez remettre votre démission.rnrnSi votre employeur estime qu'il y insuffisance professionnelle ou un manque de résultats, il doit en tirer lui-même les conséquence en oyvrant une procédure de liceciement.rnrnMais en aucune manière, vous ne devez donner votre démission et continuer votre travail.